FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au règlement (CE) No. 1907/2006 (modifié par le règlement (UE) 2020/878)

GLAVIT

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom du produit GLAVIT

Code du produit 8043

UFI 8710-V0D5-G00A-49ND

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du

mélange

Produit de nettoyage

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Identification de la Menegalli SA

société/entreprise M. Orlando Menegalli

Av. de Provence 10 1007 Lausanne

Tel: 021 310.11.00 Mail: info@menegalli.ch

1.4. Numéro d'appel d'urgence Tox Info Suisse (www.toxi.ch)

Numéro d'urgence 24h/24h: 145 (de l'étranger:+41 44 251 51 51) Cas non urgents: +41 44 251 66 66

Date de révision 04.02.2022

Version 006 (Version précédente: 005)

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification conformément au Règlement (CE) No. 1272/2008

Corrosion/irritation cutanée, Catégorie 2, H315

Lésions oculaires graves/irritation oculaire, Catégorie 2, H319

Information complémentaire

Pour le texte complet des phrases mentionnées dans ce chapitre,

voir section 16.

2.2. Éléments d'étiquetage



Mention d'avertissement Attention

Mentions de danger H315: Provoque une irritation cutanée.

H319: Provoque une sévère irritation des yeux.

Conseils de prudence P101: En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition

le récipient ou l'étiquette.

P102: Tenir hors de portée des enfants.

P280 Portez des vêtements de protection à manches longues, des lunettes et des gants et une protection du visage en cas de

risque d'éclabussure.

P302+P352: EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver

abondamment à l'eau et au savon.

P305+P351+P338: EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles

peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P337+P313: Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.

Informations supplémentaires Aucun(e).

Identificateur de produit 2-butoxyethanol; ethylene glycol monobutyl ether; butyl

cellosolve, No.-CAS 111-76-2, No.-CE 203-905-0

2.3. Autres dangers Pas de dangers particuliers à signaler.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2. Mélanges

Solution aqueuse diluée d'hydroxyde d'ammonium.

Composants		Classification CLP	Identificateur de produit
2-butoxyethanol; ethylene glycol monobutyl ether; butyl cellosolve	10% - 25%	Acute Tox. 4 H332, Acute Tox. 4 H302 (ATE=1200mg/kg bw), Eye Irrit. 2 H319, Skin Irrit. 2 H315	NoCAS: 111-76-2 NoCE: 203-905-0 NoIndex: 603-014-00-0
Ammonia solution		Skin Corr. 1B H314, Aquatic Acute 1 H400 [STOT SE 3 H335: C ≥ 5 %]	NoCAS: 1336-21-6 NoCE: 215-647-6 NoIndex: 007-001-01-2

GLAVIT Date d'impression 04.02.2022 2 / 10

Pour le texte complet des phrases mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

Impuretés dangereuses

Aucun(e) à notre connaissance.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Inhalation Amener la victime à l'air libre. Appeler un médecin dans les cas

graves.

Contact avec la peau Laver avec de l'eau et du savon. Si l'irritation de la peau persiste,

appeler un médecin.

Contact avec les yeux Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les

paupières, pendant au moins 15 minutes. Protéger l'oeil intact.

Consulter un ophtalmologiste.

Ingestion Rincer la bouche. Ne PAS faire vomir. Appeler un médecin dans les

cas graves.

4.2. Principaux symptômes et

effets, aigus et différés

En cas de malaise consulter un médecin (si possible lui montrer

l'étiquette).

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers

nécessaires

Aucun(e) à notre connaissance.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés N'importe lequel.

Moyen d'extinction à ne pas utiliser pour des raisons de

sécurité

pas connue

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du

mélange

En cas d'incendie, la fumée peut contenir le produit original en plus de composés non identifiés, toxiques et/ou irritants.

5.3. Conseils aux pompiers

Equipement spéciaux pour la protection des intervenants

Procédure standard pour feux d'origine chimique. Durant un incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome et

des vêtements de protection.

Méthodes particulières d'intervention

Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement voisin.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Conseils pour les non-

secouristes

Utiliser un équipement de protection individuelle. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Ne pas inhaler les vapeurs/poussières.

Assurer une ventilation adéquate.

Conseils pour les secouristes

A manipuler conformément aux normes d'hygiène industrielle et aux

consignes de sécurité.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage Enlever avec un absorbant inerte (sable, gel de silice, agglomérant pour acide, agglomérant universel, sciure). Balayer et déposer avec une pelle dans des réceptacles appropriés pour l'élimination.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Porter un équipement de protection individuel. Éviter le contact avec la peau et les yeux.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Garder les récipients bien fermés dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Ne pas stocker en présence de produits alimentaires.

Classe de stockage:12.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Consulter les directives techniques pour l'utilisation de cette

substance/ce mélange.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Limite(s) d'exposition

Il n'existe pas d'information disponible pour le produit lui même.

2-butoxyethanol; ethylene glycol monobutyl ether; butyl cellosolve (CAS 111-76-2)

Switzerland - Biological Limit

Values (BAT-Werte)

150 mg/g creatinine Medium: urine Time: end of shift, and after several shifts (for long-term exposures) Parameter: 2-Butoxyacetic

acid (after hydrolysis)

Developmental Risk Group C

Switzerland - Occupational

Exposure Limits - Developmental

Risk Groups

Switzerland - Occupational

Exposure Limits - Skin Notation

Switzerland - Occupational Exposure Limits - STELs -

skin notation

20 ppm STEL [KZGW] 98 mg/m3 STEL [KZGW]

(KZGWs)

Switzerland - Occupational Exposure Limits - TWAs - (MAKs) 10 ppm TWA [MAK] 49 mg/m3 TWA [MAK]

GLAVIT Date d'impression 4 / 10 04.02.2022 006

EU - Occupational Exposure Possibility of significant uptake through the skin

(2000/39/EC) - First List of Indicative Occupational Exposure Limit Values - Skin Notations EU - Occupational Exposure

EU - Occupational Exposure (2000/39/EC) - First List of Indicative Occupational Exposure

Limit Values - STELs

EU - Occupational Exposure (2000/39/EC) - First List of Indicative Occupational Exposure Limit Values - TWAs 20 ppm TWA 98 mg/m3 TWA

50 ppm STEL

246 mg/m3 STEL

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. À

manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène

industrielle et aux consignes de sécurité.

Protection individuelle

Protection respiratoire En cas de ventilation suffisante, aucun équipement de protection

respiratoire individuel n'est normalement nécessaire.

Protection des mains Prenez en compte l'information donnée par le fournisseur

concernant la perméabilité et les temps de pénétration, et les conditions particulières de la place de travail (contraintes mécaniques, temps de contact). Gant en nitrile extra forte, épaisseur de matériau 0,2 mm Temps de percée: >= 30 min. Le temps de pénétration peut être obtenu du fournisseur de gants de

protection et il doit en être tenu compte.

Protection des yeux Lunettes de sécurité avec protections latérales conforme à l'EN166.

Protection de la peau et du corps Vêtements de protection à manches longues.

Risques thermiques Pas de précautions spéciales.

Contrôle d'exposition de

l'environnement

Pas de précautions spéciales.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physiqueLiquide.Couleurturquoise.OdeurammoniacPoint de fusion/ point deNon déterminé.

congélation:

Point d'ébullition ou point initial /

intervalle d'ébullition:

Non déterminé.

Inflammabilité: Non déterminé. Limites inférieure et supérieure Non déterminé.

d'explosion:

Point d'éclair: Non déterminé.

GLAVIT Date d'impression 04.02.2022 5 / 10

Température d'auto- Non déterminé.

inflammation:

Température de décomposition: Non déterminé.

pH:

11

Viscosité cinématique: Non déterminé.

Solubilité: complètement soluble (Eau)

Coefficient de partage n- Non déterminé.

octanol/eau (valeur log):

Pression de vapeur: Non déterminé.

Densité et/ou densité relative: 1 g/ml

Densité de vapeur relative: Non déterminé.
Caractéristiques des particules: pas applicable (liquid)

9.2. Autres informations

Autres caractéristiques de

sécurité

Pas d'information disponible.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité Pas d'information disponible.

10.2. Stabilité chimique Stable dans des conditions normales.

10.3. Possibilité de réactions

dangereuses

Pas d'information disponible.

10.4. Conditions à éviter Réaction exothermique avec des acides forts.

10.5. Matières incompatibles Tenir à l'écart des agents fortement acides afin d'éviter des

réactions exothermiques.

10.6. Produits de décomposition

dangereux

Aucun raisonnablement prévisible.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Toxicité aiguë 2-butoxyethanol; ethylene glycol monobutyl ether; butyl

cellosolve (CAS 111-76-2)

Dermal LD50 Rabbit = 435 mg/kg (OECD_SIDS) Inhalation LC50 Rat = 450 ppm 4 h(NLM_PUBMED) Inhalation LC50 Rat = 486 ppm 4 h(NLM_PUBMED)

Oral LD50 Rat = 470 mg/kg (NLM_CIP) **Ammonia solution (CAS 1336-21-6)** Oral LD50 Rat = 350 mg/kg (NLM_CIP)

Corrosion/irritation cutanée Provoque une irritation de la peau.

Lésions oculaires

graves/irritation oculaire

Irritation sévère des yeux.

GLAVIT Date d'impression 04.02.2022 6 / 10

Sensibilisation respiratoire/cutanée Aucun(e).

Cancérogénicité Ne contient pas de composé listé comme cancérigène.

Mutagénicité sur les cellules

germinales

Ne contient pas de composé listé comme mutagène.

Toxicité pour la reproduction Ne contient pas de composé listé comme toxique pour la

reproduction.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition

unique

La substance ou le mélange n'est pas classé comme toxique pour

un organe cible, exposition unique.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition

répétée

La substance ou le mélange n'est pas classé comme toxique pour

les organes cibles, exposition répétée.

Danger par aspiration La substance ou le mélange ne doit pas être classé comme

dangereux pour l'aspiration.

Expérience chez l'homme Ce produit n'est associé à aucun effet négatif connu sur la santé de

l'homme.

11.2. Informations sur les autres dangers

Autres données Donnée non disponible.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité Donnée non disponible.

2-butoxyethanol; ethylene glycol monobutyl ether; butyl cellosolve (CAS 111-76-2)

EU - Ecolabel (66/2010) -Readily biodegradable according to OECD guidelines.

Detergent Ingredient Database -

Aerobic Degradation

EU - Ecolabel (66/2010) -The ingredient has not been tested.

Detergent Ingredient Database -

Anaerobic Degradation

Ecotoxicity - Freshwater Fish -

LC50 96 h Lepomis macrochirus 1490 mg/L [static] (EPA) LC50 96 h Lepomis macrochirus 2950 mg/L (IUCLID) Acute Toxicity Data Ecotoxicity - Water Flea - Acute EC50 48 h Daphnia magna >1000 mg/L (EPA)

Toxicity Data

Ammonia solution (CAS 1336-21-6)

Ecotoxicity - Freshwater Fish -

Acute Toxicity Data

LC50 96 h Pimephales promelas 8.2 mg/L

Ecotoxicity - Water Flea - Acute EC50 48 h water flea 0.66 mg/L **Toxicity Data** EC50 48 h Daphnia pulex 0.66 mg/L

12.2. Persistance et dégradabilité Il n'existe pas d'information disponible pour le produit lui même.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Il n'existe pas d'information disponible pour le produit lui même.

12.4. Mobilité dans le sol Il n'existe pas d'information disponible pour le produit lui même.

GLAVIT Date d'impression 7 / 10 04.02.2022 006

12.5. Résultats des évaluations

PBT et vPvB

Cette substance n'est pas considérée comme persistante, ni bioaccumalable ni toxique (PBT). Cette substance n'est pas considérée comme très persistante ni très bioaccumulable (vPvB).

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Ne contient pas des perturbateurs endocriniens.

12.7. Autres effets néfastes

Pas d'information disponible.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Résidus de produit / produit non utilisé

Mettre les excédents et les solutions non recyclables à la disposition d'une compagnie d'élimination de déchets connue. Selon le code européen des déchets (CED) le code de déchet n'est pas relatif au produit lui-même mais à son application. OMoD Code

des déchets pour les quantités résiduelles: 16 10 03 [ds] Concentrés aqueux contenant des substances dangereuses

Emballages contaminés

Rincer les conteneurs vides avec de l'eau et utiliser l'eau de rinçage pour préparer la solution de travail. Les conteneurs vides doivent être acheminés vers un site agréé pour le traitement des déchets à

des fins de recyclage ou d'élimination.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1. Numéro ONU ou numéro

d'identification

Non applicable.

14.2. Nom d'expédition des

Nations unies

Non applicable.

14.3. Classe(s) de danger pour le

transport

Non applicable.

14.4. Groupe d'emballage

Non applicable.

Non applicable.

14.5. Dangers pour l'environnement

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Non applicable.

14.7. Transport maritime en vrac

conformément aux instruments

Non applicable.

de l'OMI

Règlement type des ONU

ADR/RID Non réglementé.

GLAVIT

006

Date d'impression 04.02.2022

IMDG Non réglementé.

IATA Non réglementé.

Autres Informations Aucun(e).

RUBRIQUE 15: Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Informations réglementaires Ce produit est classé et étiqueté conformément au Règlement (CE)

No. 1272/2008.

Composants au sens de la Règlement (CE) 648/2004:

Parfums.

Catégorie de risques pour l'eau WGK (D) = 1.

Classe de stockage 12. (CH)

VOC (CH) = 11%

2-butoxyethanol; ethylene glycol monobutyl ether; butyl cellosolve (CAS 111-76-2) Present

TEDX (The Endocrine Disruption

Exchange) - Potential Endocrine

Disruptors

Switzerland - Air Pollution Control -Category Class 2

Organic Substances - Gases,

Vapors or Particulates

Switzerland - Volatile Organic

Compounds (VOCs) - Group I

EU - Cosmetics (1223/2009) -

Annex III - Field of Application

and/or Use

EU - Cosmetics (1223/2009) -Annex III - Maximum Authorised

Concentration

EU - Cosmetics (1223/2009) -Annex III - Other Limitations and

Requirements

EU - REACH (1907/2006) - Annex

XVII - Restrictions on Certain

Dangerous Substances

EU - REACH (1907/2006) - List of

Registered Substances

Ammonia solution (CAS 1336-21-6)

EU - Cosmetics (1223/2009) -Annex III - Conditions of Use and

Warnings

EU - Cosmetics (1223/2009) -

Annex III - Maximum Authorised

Concentration

EU - REACH (1907/2006) - Annex

XVII - Restrictions on Certain

Dangerous Substances

EU - REACH (1907/2006) - List of

Registered Intermediates

2909.4390

Solvent in oxidative hair dye products

Solvent in non-oxidative hair dye products

4.0 % MAC (solvent in oxidative hair dye products) 2.0 % MAC (solvent in non-oxidative hair dye products)

No use in aerosol dispensers (sprays)

Use restricted. See item 75.

Contains ammonia. (containing >2% Ammonia)

Use restricted. See item 75. (B)

6 % MAC (as NH3)

Present ([215-647-6])

Present

15.2. Évaluation de la sécurité Non demandé.

chimique

Date d'impression GLAVIT 9 / 10 04.02.2022 006

RUBRIQUE 16: Autres informations

Révision Sections de la fiche de données de sécurité qui ont été mises-à-

jour: 1, 2, 8, 13, 16.

Signification des abréviations et

acronymes utilisés

CLP: Classification conformément au Règlement (CE) No.

1272/2008 (GHS)

CED: Code du catalogue européen de déchet

Libellés des phrases

mentionnées aux sections 2 et 3

H302: Nocif en cas d'ingestion.

H314: Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions

des yeux.

H315: Provoque une irritation cutanée.

H319: Provoque une sévère irritation des yeux.

H332: Nocif par inhalation.

H400: Très toxique pour les organismes aquatiques.

Autres informations

Prendre connaissance du mode d'emploi dans l'étiquette.

Clause de non-responsabilité

Les informations contenues dans la présente fiche de données de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.